

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 23 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-trois du mois de septembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Tessonnière, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**Date de la convocation :** 17 septembre 2025

**19 présents + 6 pouvoirs (25 votes sur 28) :**  
**Quorum atteint (15)**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Lucette ROCHER, Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédéric PARTHENAY, Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais :
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Claude FREGEAT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

**4 pouvoirs :**

- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Lucette ROCHER,
- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Jacky JOZEAU.
- ✓ Hélène MARSAULT a donné pouvoir à Olivier FOUILLET,
- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY,
- ✓ Monique NOLOT a donné pouvoir à Mathias DIXNEUF,
- ✓ Jean-Louis RIDOUARD a donné pouvoir à Jean-Claude LAURANTIN.

**Absents/Excusés :** Huguette ROUSSEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Maryse BARIGAULT, Gérard CHABAUTY.

**Fabrice DURAND a été élue secrétaire de séance**

=====

**SOCIAL**

**Centre Socio Culturel : convention de mise à disposition des locaux**

Il est proposé d'adopter la convention de mise à dispositions des locaux du Pôle Enfance, intégrant la prise en charge directe des fluides par la CCAVT, et le versement d'une subvention correspondant à la prise en charge des fluides par le CSC sur l'année 2025.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2121-1 à L2121-3,

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet,
- Vu la convention d'objectifs et de moyens conclue avec le Centre Socio Culturel en date du 9 juillet 2025 et autorisée par délibération n°2025-058 en date du 2 juillet 2025,
- Considérant la nécessité de mettre en place une convention de mise à disposition et modalités contractuelles de prise en charge des fluides ;
- Considérant la nécessité de mettre en place un avenant à la convention d'objectifs et de Moyens du CSC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'approuver la convention de mise à disposition des locaux annexée, auprès du Centre Socio Culturel, prenant en compte la prise en charge directe des fluides par la CCAVT.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré, à Airvault, le 24 septembre 2025  
Et ont signé Le Président et le Secrétaire

Le Secrétaire de séance,  
Fabrice DURAND,

Le Président,  
Olivier FOUILLET,

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et le adresse au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou dépo compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

AB-Prefecture

079-200041416-20250926-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48